

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT**

**Procès-verbal de la séance régulière du Conseil de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue le mardi 13 septembre 2005 à 19h30, au Carrefour Notre-Dame, 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec, sous la présidence de monsieur le Maire, Michel Tartre.**

Étaient présents: Monsieur le maire, Michel Tartre, madame la conseillère, Linda McGrail, messieurs les conseillers, Jacques Montesano, Jacques Sirois, Daniel Lauzon et Serge Roy.

Également présents : Messieurs Armand Comeau, directeur général et Me Jacques Robichaud, greffier

Absente : madame la conseillère, Gisèle Péladeau

\*\*\*\*\*

**PÉRIODE DE RECUEILLEMENT**

**2005-09-202 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par la conseillère, Linda McGrail, appuyé par le conseiller, Serge Roy et résolu d'approuver l'ordre du jour tel que modifié.

**Points ajoutés :**

- 6.1 Appel d'offres commun pour la collecte des résidus domestiques.
- 6.2 Contrat avec le MTQ pour le déneigement du boul. Don-Quichotte.
- 6.3 Demande de délivrance d'un certificat d'autorisation pour la construction d'un terrain de soccer sur une partie du lot 2 067 485.

ADOPTÉE

**2005-09-203 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 9 AOÛT 2005**

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance régulière du 9 août 2005, au moins 24 heures avant cette séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller, Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller, Serge Roy et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 9 août 2005, tel que présenté.

ADOPTÉE

**2005-09-204 LISTE DES COMPTES PAYÉS DU MOIS D'AOÛT 2005 - APPROBATION**

Il est proposé par le conseiller, Jacques Montesano, appuyé par le conseiller, Jacques Sirois et résolu d'approuver la liste des comptes payés du mois d'août 2005, au montant de **55,743.08 \$**.

ADOPTÉE

**2005-09-205 LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS D'AOÛT 2005 – APPROBATION**

Il est proposé par le conseiller, Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller, Jacques Montesano et résolu d'approuver la liste des comptes à payer du mois d'août, au montant de **467,802.17 \$**.

ADOPTÉE

**2005-09-206 LISTE DES COMPTES SPÉCIAUX À PAYER DU MOIS D'AOÛT 2005 – APPROBATION**

Il est proposé par le conseiller, Serge Roy, appuyé par la conseillère, Linda McGrail et résolu d'approuver la liste des comptes à payer du mois d'août 2005, au montant de **36,455.39 \$**.

ADOPTÉE

**2005-09-207 RÈGLEMENT 245-45 : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 245, AUX FINS DE LIMITER LES ACCÈS AU BOUL. DON-QUICHOTTE DANS LA ZONE C04-420 - ADOPTION**

Considérant qu'un avis de motion a été donné le 11 janvier 2005;

Considérant qu'une demande de dispense de lecture a été faite en même temps que l'avis de motion et qu'une copie du projet de règlement a été immédiatement remise aux membres du Conseil présents et remise aux autres au plus tard 2 jours fériés avant la présente séance;

Considérant que lors d'une séance tenue le 8 février 2005, le Conseil a adopté le premier projet de règlement no 245-45;

Considérant que ce règlement ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

Considérant que les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture, et que le maire et le greffier expliquent l'objet du règlement et sa portée.

Il est proposé par la conseillère, Linda McGrail, appuyé par le conseiller, Serge Roy et résolu d'adopter le Règlement no 245-45 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage no 245, aux fins de limiter les accès au boulevard Don-Quichotte dans la zone C04-420 ».

ADOPTÉE

**2005-09-208 RÈGLEMENT NO 435 : RÈGLEMENT SUR L'AUTORISATION DE CONCLURE UNE ENTENTE MODIFIANT L'ENTENTE PERMETTANT LA CONSTITUTION DU CONSEIL INTERMUNICIPAL DE TRANSPORT DE LA PRESQU'ÎLE - ADOPTION**

Considérant qu'un avis de motion a été donné le 12 juillet 2005;

Considérant qu'une demande de dispense de lecture a été faite en même temps que l'avis de motion et qu'une copie du projet de règlement a été immédiatement remise aux membres du Conseil présents et remise aux autres au plus tard 2 jours fériés avant la présente séance;

**2005-09-208 ... suite**

Considérant que les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture, et que le maire et le greffier expliquent l'objet du règlement et sa portée.

Il est proposé par le conseiller, Jacques Sirois, appuyé par le conseiller, Jacques Montesano et résolu d'adopter le Règlement no 435, intitulé « Règlement sur l'autorisation de conclure une entente modifiant l'entente permettant la constitution du Conseil intermunicipal de transport de la Presqu'île ».

ADOPTÉE

**2005-09-209 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2005-12 (22, 60<sup>E</sup> AVENUE)**

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de dérogation mineure numéro 2005-12;

Considérant que le conseil municipal a pris connaissance de l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme l'informant que la dérogation mineure devrait être acceptée;

Considérant que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre;

Il est proposé par le conseiller, Daniel Lauzon, appuyé par la conseillère, Linda McGrail et résolu d'accepter la demande de dérogation mineure no 2005-12, concernant l'immeuble situé au 22, 60<sup>e</sup> Avenue, à l'effet de régulariser la localisation de la résidence existante avec une marge latérale de 1,48 mètre au lieu des 3 mètres prescrits à la réglementation.

ADOPTÉE

**2005-09-210 APPEL D'OFFRES GT-2005-9 ; FOURNITURE ET LIVRAISON D'UN CAMION FORD F-550**

Considérant que la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture et la livraison d'un camion Ford F-550;

Considérant que les soumissions ont été ouvertes le 6 septembre 2005;

Considérant que le Conseil a pris connaissance du certificat d'ouverture des soumissions.

Il est proposé par la conseillère, Linda McGrail, appuyé par le conseiller, Serge Roy et résolu d'accorder le contrat pour la fourniture et la livraison d'un camion Ford F-550 à Fortier Auto inc., plus bas soumissionnaire conforme, au coût de **84,099.46 \$**, plus taxes, suivant les documents d'appel d'offres : le tout puisé à même le poste budgétaire 1-03-1-0-00-724. Le contrat est à prix forfaitaire.

ADOPTÉE

**2005-09-211 APPEL D'OFFRES GT-2005-10: FOURNITURE ET LIVRAISON D'ARBRES EN MOTTES**

Considérant que la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture et la livraison d'arbres en mottes;

Considérant que les soumissions ont été ouvertes le 9 septembre 2005;

**2005-09-211 ...suite**

Considérant que le Conseil a pris connaissance du certificat d'ouverture des soumissions.

Il est proposé par le conseiller, Jacques Montesano, appuyé par le conseiller, Jacques Sirois et résolu d'accorder le contrat pour la fourniture et la livraison d'arbres en mottes à **Pépinère Cramer inc.**, plus bas soumissionnaire conforme, au coût de **14,449.37 \$**, plus taxes, suivant les documents d'appel d'offres : puisé à même le poste budgétaire 1-02-3-2-0-10-524. Le contrat est à prix unitaire.

ADOPTÉE

**2005-09-212 RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL POUR LES ÉLECTIONS MUNICIPALES DU 6 NOVEMBRE 2005**

Il est proposé par le conseiller, Serge Roy, appuyé par le conseiller, Daniel Lauzon et résolu de fixer la rémunération ou l'allocation du personnel électoral pour les élections municipales du 6 novembre 2005, selon la grille tarifaire suivante :

<b>FONCTION</b>	<b>RÉMUNÉRATION</b>	<b>FORMATION</b>
Président d'élection	Selon décret	
Secrétaire d'élection	Selon décret	
Trésorier	Selon décret	
Scrutateur en chef (scrutin ou BVA)	175 \$	40 \$
Scrutateur adjoint (scrutin ou BVA)	150 \$	40 \$
Réserviste	40 \$	15 \$
Scrutateur (scrutin ou BVA)	100 \$	15 \$
Secrétaire (scrutin ou BVA)	100 \$	15 \$
Primo (scrutin ou BVA)	100 \$	15 \$
Comm. De révision - membres	15 \$ /heure	30 \$
Comm. De révision - agent réviseur	12.25 \$ /heure	
Table de vérification de l'identité (Scrutin ou BVA)	100 \$	15 \$

Toute personne, à l'exception du président et du secrétaire d'élection, qui, lors des élections municipales 2005, cumule des fonctions donnant droit à une rémunération a droit de recevoir le cumul de la rémunération.

ADOPTÉE

**2005-09-213 INSTALLATION D'UN PANNEAU D'ARRÊT OBLIGATOIRE 40<sup>E</sup> AVENUE**

Il est proposé par le conseiller, Daniel Lauzon, appuyé par la conseillère, Linda McGrail et résolu d'installer un panneau d'arrêt obligatoire sur la 40<sup>e</sup> avenue, dans les deux directions, à l'intersection de la rue Stocker.

ADOPTÉE

**2005-09-214**    **CONFIRMATION D'UN INVESTISSEMENT OU D'UNE CONTRIBUTION SUR LES BIENS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS : RÉAMÉNAGEMENT DE L'INTERSECTION DON-QUICHOTTE / PROVENCE**

Il est proposé par le conseiller, Jacques Montesano, appuyé par le conseiller, Daniel Lauzon et résolu de confirmer l'investissement ou la contribution sur les biens du ministère des Transports, durant l'exercice 2004-2005, d'une somme de **50,000 \$**, pour les travaux de réaménagement de l'intersection du boulevard Don-Quichotte et de la rue Provence (projet no 20-5473-0307). La trésorière est autorisée à signer le formulaire de confirmation.

ADOPTÉE

**2005-09-215**    **AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC LA SODEC SUR LES COÛTS DE FOURNITURE DES SERVICES MUNICIPAUX AU PARC HISTORIQUE DE LA POINTE-DU-MOULIN**

Il est proposé par le conseiller, Jacques Montesano, appuyé par le conseiller, Jacques Sirois et résolu d'autoriser le maire et le greffier à signer, pour et au nom de la Ville, avec la SODEC l'entente sur les coûts de fourniture des services municipaux au Parc historique de la Pointe-du-Moulin.

ADOPTÉE

**2005-09-216**    **LETTRES D'ENTENTE NO 3 ET 4 AVEC LE SCFP, SECTION LOCALE 3530 : AUTORISATION DE SIGNATURE**

Il est proposé par le conseiller, Jacques Sirois, appuyé par le conseiller, Serge Roy et résolu d'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 3530, les lettres d'entente no 3 et 4, concernant la prolongation de la durée d'emploi, comme employé temporaire, de messieurs **Dominique St-Denis, Daniel Vaudrin, Sébastien Lalonde et Guillaume Boyer**.

ADOPTÉE

**2005-09-217**    **MANDAT À GÉNIVAR GROUPE-CONSEIL : CONFECTION DE PLANS ET DEVIS ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE PROLONGEMENT DE LA RUE HUBERT-LEDUC**

Il est proposé par la conseillère, Linda McGrail, appuyé par le conseiller, Jacques Montesano et résolu de donner mandat à Génivar Groupe-Conseil inc. pour la confection des plans et devis et pour la surveillance des travaux pour le projet de prolongement de la rue Hubert-Leduc sur le lot 2 661 954. Le coût du mandat est de **4,020 \$**, plus taxes : puisé à même le surplus libre.

ADOPTÉE

**2005-09-218**    **AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE RELATIVE AUX TRAVAUX MUNICIPAUX POUR LE PROLONGEMENT DE LA RUE HUBERT-LEDUC**

Il est proposé par la conseillère, Linda McGrail, appuyé par le conseiller, Serge Roy et résolu d'autoriser le maire et le greffier à signer, pour et au nom de la Ville, avec Développement Simi inc., l'entente relative aux travaux d'infrastructures pour le projet de prolongement de la rue Hubert-Leduc;

De désigner la firme Génivar Groupe-Conseil inc. pour préparer les plans et devis et pour assurer la surveillance des travaux d'infrastructures prévues à l'entente faisant l'objet de la présente résolution.

ADOPTÉE

**2005-09-219**    **DEMANDE DE SURVEILLANCE ACCRUE À LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

Considérant les plaintes de plus en plus nombreuses de la part des citoyens de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, au sujet du manque de sécurité sur le territoire et du fait que la présence policière a diminuée depuis que la Sûreté du Québec assure la protection du territoire;

Considérant les vols, le vandalisme et autres méfaits observés, particulièrement dans les parcs de la ville et les chantiers de construction;

Considérant l'inquiétude que cette situation suscite parmi la population;

Malgré les nombreuses rencontres tenues entre les autorités municipales et la Sûreté du Québec sur ces sujets;

Il est proposé par le conseiller, Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller, Jacques Montesano et résolu de demander, de nouveau, une plus grande présence policière de la Sûreté du Québec sur le territoire de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot en regard, plus particulièrement, de la sécurité dans les parcs, les chantiers de construction et de la circulation routière;

Qu'une copie de cette résolution soit envoyée à M. Yvon Marcoux, ministre de la Justice, M. Jacques Dupuis, ministre de la Sécurité publique, à la direction de la Sûreté du Québec, à la MRC de Vaudreuil-Soulanges et aux municipalités de la MRC.

ADOPTÉE

**2005-09-220**    **CESSION DE SERVITUDE À BELL CANADA : LOT 3 3774 503 - AUTORISATION DE SIGNATURE**

Il est proposé par le conseiller, Serge Roy, appuyé par le conseiller, Jacques Sirois et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot cède, gratuitement, en faveur de Bell Canada, une servitude réelle et perpétuelle nécessaire à l'installation, au maintien, à l'entretien ou à la reconstruction d'appareils et de lignes de téléphone et de télécommunication formant partie de son réseau contre une partie du lot 3 374 503, tel qu'il appert d'une description technique préparée le 19 mai 2005 par M. Luc Leblanc, sous le numéro 107205 de ses minutes.

**2005-09-220... suite**

Tous les frais de description technique, d'actes, de radiation de la servitude inscrite au Bureau de la publicité des droits de Vaudreuil sous le numéro 223057 et autres documents nécessaires sont à la charge du cessionnaire.

D'autoriser le maire et le greffier à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de servitude et tous les documents requis pour donner plein effet à la présente.

ADOPTÉE

**2005-09-221 DEMANDE À LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES DE MODIFIER LE SCHEMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ POUR DÉSIGNER LE SECTEUR DU « BOISÉ DE L'ÎLE » COMME ÎLOT DÉSTRUCTURÉ**

Considérant que le projet de développement connu sous le nom de « Boisé de l'Île » est situé en zone agricole désigné;

Considérant que le « Boisé de l'Île » a fait l'objet d'une autorisation d'utilisation à une fin autre que l'agriculture par la Commission de protection du territoire agricole;

Considérant que dans le cadre de la révision du Schéma d'aménagement de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, le secteur du « Boisé de l'Île » aurait dû être désigné îlot déstructuré.

Il est proposé par le conseiller, Jacques Sirois, appuyé par le conseiller, Daniel Lauzon et résolu de demander à la MRC de Vaudreuil-Soulanges de modifier le Schéma d'aménagement révisé de façon à reconnaître et à désigner comme îlot déstructuré le secteur connu sous le nom de « Boisé de l'Île », avec usage autorisé d'habitation unifamiliale.

ADOPTÉE

**2005-09-222 MODIFICATION DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE POURVOYANT À LA CONSTITUTION DE LA RÉGIE DE L'EAU DE L'ÎLE-PERROT**

Il est proposé par la conseillère, Linda McGrail, appuyé par le conseiller Jacques Montesano et résolu de modifier l'entente intermunicipale pourvoyant à la constitution de la Régie de l'eau de l'Île-Perrot, intervenue entre les municipalités de Pincourt, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot et Terrasse-Vaudreuil, le 13 août 1997, selon les termes de l'entente modifiant l'entente intermunicipale de la Régie de l'eau de l'Île-Perrot, conditionnellement à l'ajout de ce qui suit : « L'entretien et les dépenses en immobilisations du réseau actuel continueront d'être partagés selon les proportions prévues à l'article 6. »

D'autoriser le maire et le greffier à signer, pour et au nom de la Ville, ladite entente.

Que copie de la présente résolution soit transmise à la Régie de l'eau de l'Île-Perrot, à la Ville de Pincourt et à la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil.

ADOPTÉE

**2005-09-223 APPEL D'OFFRES COMMUN POUR LA COLLECTE DES RÉSIDUS DOMESTIQUES**

Attendu que des soumissions ont été ouvertes le 1<sup>er</sup> juillet 2005 à 11h00 au bureau de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges pour un contrat de collecte, de transport, et de disposition de déchets domestiques pour la période 2006, 2007 et 2008, reçues le 6 septembre 2005;

Attendu que le plus bas soumissionnaire conforme est l'entreprise Services Matrec inc. et que cette dernière a présentée une offre de service au montant de 21,908,382.93\$;

Attendu que le prix soumis passe de 75.71 \$ à 137.80 \$ pour la première année du contrat représentant une augmentation de 82 % de l'année 2005 à 2006;

Attendu l'insatisfaction de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot dans les services qui ont été offerts dans le passé par cette entreprise à l'endroit des citoyens de la Ville;

Attendu l'intention favorable manifestée par les villes voisines à l'endroit d'un regroupement de services offerts à l'ensemble de l'Île-Perrot;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, Jacques Montesano, appuyé par le conseiller, Daniel Lauzon et résolu ce qui suit :

D'autoriser le regroupement des municipalités de l'Île Perrot afin d'aller en appel d'offre commun pour la collecte des déchets domestiques pour les années 2006, 2007 et 2008 et de mandater le directeur de la gestion du territoire pour préparer un cahier de charge avec ses collègues des autres municipalités. Le tout devant être prêt pour décision à la séance régulière d'octobre 2005.

ADOPTÉE

**2005-09-224 CONTRAT AVEC LE MTQ POUR LE DÉNEIGEMENT DU BOULEVARD DON-QUICHOTTE - AUTORISATION DE SIGNATURE**

Considérant qu'une entente entre le ministère des Transports du Québec et la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot existe depuis plusieurs années relativement au déneigement d'une partie du boulevard Don-Quichotte, entre le boulevard St-Joseph et le secteur de la Pointe-du-Moulin jusqu'à l'intersection du boulevard Perrot;

Considérant que ces travaux sont payés par le ministère des Transports du Québec et représentent pour l'année 2005-2006 un montant de 37,460.30 \$;

Il est proposé par la conseillère, Linda McGrail, appuyé par le conseiller, Serge Roy et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot accepte de signer, avec le ministère des Transports du Québec, le contrat (# 5473-05-4908) de déneigement, de déglçage, de fourniture de matériaux, de chargement et d'entreposage, de la partie du boulevard Don-Quichotte sous la responsabilité du ministère des Transports du Québec. Le contrat est d'une durée de 1 an, renouvelable.

D'autoriser le maire et le greffier à signer, pour et au nom de la Ville, ledit contrat de déneigement.

ADOPTÉE

**2005-09-225 DEMANDE DE DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR LA CONSTRUCTION D'UN TERRAIN DE SOCCER SUR UNE PARTIE DU LOT 2 067 485**

Considérant l'intérêt prioritaire pour la Ville de bâtir un terrain de soccer réglementaire sur une partie du lot 2 067 485;

Considérant les exigences demandées par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;

Considérant la vision de la Ville de planifier l'aménagement de son territoire dans une perspective globale liée au développement durable.

Il est proposé par le conseiller, Jacques Montesano, appuyé par le conseiller, Serge Roy et résolu de demander au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, la délivrance, dans les plus brefs délais, d'un certificat d'autorisation pour la construction d'un terrain de soccer et d'un stationnement adjacent sur le lot 2 067 485, selon des plans d'implantation déjà déposés;

Que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot s'engage à n'effectuer ou ne permettre aucun développement sur le résidu du lot 2 067 485, en attendant qu'une vision plus claire des zones écologiques soit dégagée dans un objectif de développement durable pour ce secteur de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot et qu'une telle démarche de planification soit faite en partenariat avec les propriétaires concernés.

ADOPTÉE

**DÉPÔTS DES RAPPORTS INTERNES**

- Rapports du département de la Gestion du territoire.
- Résolution numéro 05-08-257, concernant la « Sécurité dans les parcs » de Ville de L'Île-Perrot.

**2005-09-226 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par la conseillère, Linda McGrail, appuyé par le conseiller, Serge Roy et résolu de lever la séance à 20h38.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Michel Tartre  
Maire

\_\_\_\_\_  
Me Jacques Robichaud  
Greffier

/vc

\*\*\*\*\*